[illegible]

La pitié qu'on a de ceux [illegible]
contre les familles les doubles [illegible]
de pays de milliers et plus de mille francs sur
la closture d'un compte arrêté [illegible]
Ce qui jamais n'a été pour fondement
que on raisonnablement puisse s'opposer à
la faire paroître [illegible]
de façon [illegible]
Les Etats généraux se sont trouvés [illegible]
d'autorités [illegible] quelques députés des Provinces
pour les traiter conjointement avec le corps de
Comp.ie d'Etat et de la Souveraineté des Comptes.
que plusieurs qui ont traîné [illegible]
[illegible]
[illegible]
[

516.

518.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-3, p. 517-518
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/n0025